

## Commentaire de gestion

Le fonds Alken Fund Small Cap Europe a progressé de 8,6% en mars, contre 4,3% pour l'indice de référence. Cela porte la performance relative à 7,1% depuis le début de l'année.

Le moral des investisseurs est resté bon en mars, stimulé par les tendances robustes de la consommation et les premiers signes de reprise dans les secteurs industriels. Les risques d'inflation demeurent, mais les banques centrales semblent plus enclines à changer de cap prochainement, même si c'est à un rythme plus lent.

Le fonds a maintenu une trajectoire remarquable avec une bonne performance de nos principales positions. Vallourec a été le plus grand contributeur ce mois-ci après qu'ArcelorMittal ait annoncé l'acquisition d'une participation stratégique dans la société. BFF Bank s'est redressée grâce à l'amélioration de la dynamique commerciale due à la normalisation de l'environnement des taux d'intérêt et à l'impact positif des changements réglementaires sur les retards de paiement.

En revanche, Soitec a été le plus grand détracteur suite à des perspectives plus faibles que prévu, car les stocks des clients restent élevés et prendront plus de temps à être digérés malgré l'amélioration de la tendance sur le marché des smartphones.

Notre processus de sélection des titres nous a permis de dégager des rendements élevés dans un environnement difficile pour les petites et moyennes capitalisations, mais nous pensons que nous nous trouvons à un point d'inflexion, compte tenu de la résistance de l'environnement économique et de l'imminence d'un changement de cap des banques centrales. Les signes précurseurs d'une reprise de l'activité industrielle et d'une hausse des taux d'intérêt réels devraient offrir des opportunités sélectivement attrayantes dans les secteurs cyclique et financier.

## Gérants

Nicolas Walewski



Marc Festa



## Objectif et Univers d'investissement

Vise une appréciation du capital sur le long terme au travers d'une surperformance ajustée du risque contre l'indice de référence. Le fonds investit principalement dans des actions et instruments financiers apparentés émis par des sociétés ayant leur siège ou exerçant une partie prépondérante de leurs activités dans des pays de la zone Europe. Le fonds investit principalement dans des sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à €10M.

## Informations-clés

Actif du fonds:	199m EUR
Indice:	MSCI Europe Small Cap*
Base Currency:	EUR
Type de véhicule	UCITS
Domicile:	Luxembourg
Frais de Gestion <sup>1</sup>	1.75%
Frais de Surperformance <sup>2</sup> :	10%
Date de Valeur	T+3
SFDR <sup>3</sup> :	Art. 8

SRI<sup>4</sup>:

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

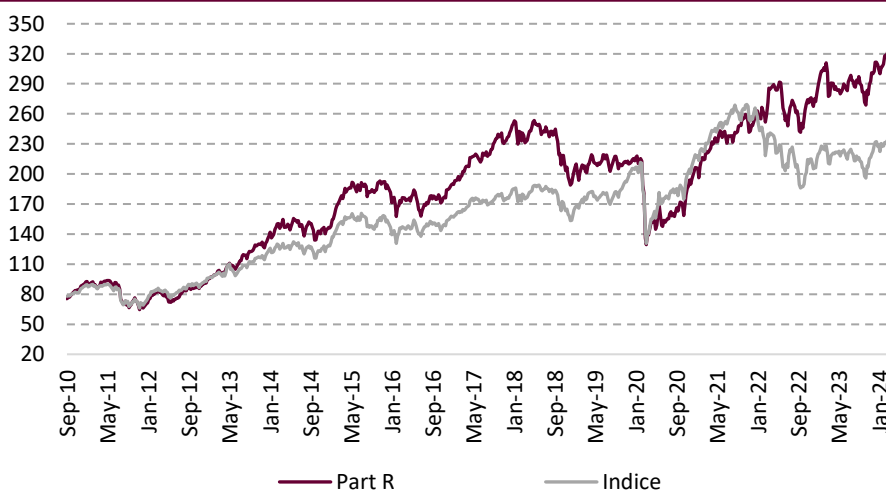
(1) Part R

(2) Au-dessus de l'indice de référence

(3) Sustainable Financial Disclosure Regulation

(4) Summary Risk Indicator

## Performance depuis lancement<sup>1</sup>



Past performance is not a reliable indicator of future performance

Part	R	A	EU1
VL	344.53	313.18	295.52
Date de lancement	Jun-07	Jun-13	Sep-13
ISIN	LU0300834669	LU0524465548	LU0953331096
Bloomberg Code	ALKSMEU LX	ALKSMEA LX	ALKSEU1 LX
Currency Hedging	No	No	No

Performance <sup>1</sup>	Fonds	Benchmark
Depuis lancement	353.1%	206.3%
Cumul annuel	10.6%	3.5%
Cumul mois	8.6%	4.3%
1Y	22.0%	14.4%
3Y	55.3%	3.9%
5Y	70.4%	38.5%
2023	14.5%	12.7%
2022	5.9%	-22.5%
2021	30.3%	24.8%
2020	-7.9%	4.2%
2019	11.2%	32.0%

(1) Performance de la part R, lancement 08 juin 2007

\*Jusqu'au 24/11/2022, la performance a été mesurée par rapport à l'indice STOXX Europe TMI Small Net Return EUR et a ensuite été remplacée par l'indice : l'indice MSCI Europe Small

Indicateurs de Risques <sup>1</sup>	Fonds	Benchmark
Volatilité	19.3%	17.2%
Alpha	3.3%	
Tracking Error	8.4%	
Ratio d'information	0.4	
Active Share	95.9%	

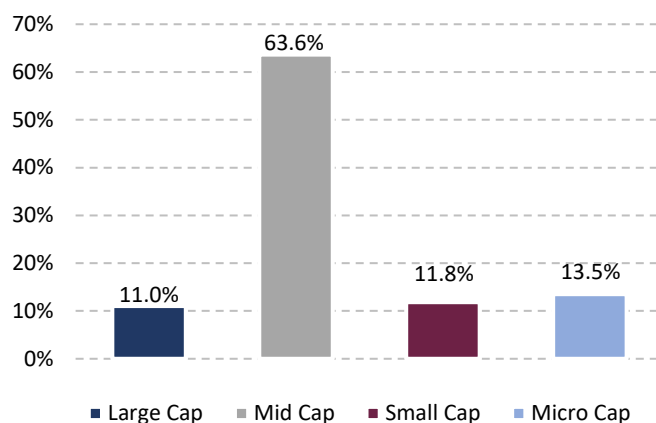
Contributions Positives	Exposition	Contribution
Energy (Single Stock)	7.5%	1.5%
Industrials (Single Stock)	5.0%	1.0%
Financials (Single Stock)	5.8%	0.8%

Contributions Negatives	Exposition	Contribution
It (Single Stock)	1.3%	-0.6%
It (Single Stock)	4.0%	-0.1%
It (Single Stock)	0.9%	0.0%

Cinq Principales Positions	Exposition
Energy (Single Stock)	7.5%
Energy (Single Stock)	6.1%
C. Services (Single Stock)	6.0%
Financials (Single Stock)	5.8%
Industrials (Single Stock)	5.0%

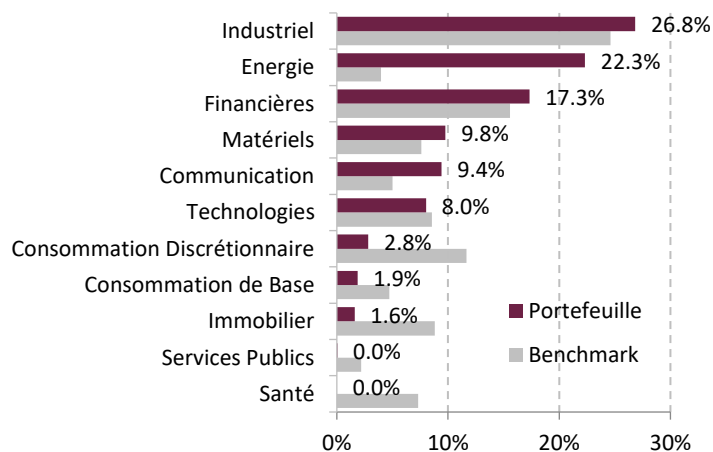
Concentrations	Fonds	Benchmark
10 Premières positions	49.3%	5.3%
20 Premières positions	71.4%	9.6%
Nombre de positions	58	908
Liquidités	0.0%	

## Capitalisations<sup>1</sup>

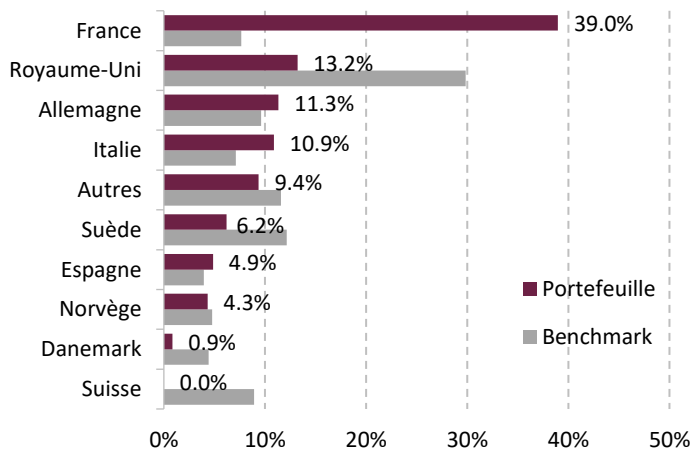


(1) Large Cap > €10 bn, Mid Cap < €10 bn, Small Cap < €2 bn, Micro Cap < €1 bn

## Répartition par Industrie



## Répartition par Pays



Ce document a été préparé par AFFM S.A., ayant son siège social au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 221.009 (" AFFM "), agissant en qualité de société de gestion, conformément au chapitre XV de la Loi de 2010, d'Alken Fund, un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (" OPCVM "), soumis à la Loi de 2010 (le " Fonds "), à des fins d'information uniquement et ne doit pas être considéré comme une offre publique d'achat ou de vente de tout titre ou instrument financier mentionné dans le présent document. AFFM et le Fonds sont agréés au Grand-Duché de Luxembourg et réglementés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (" CSSF ").

Cette communication marketing a été émise à l'attention des investisseurs institutionnels et autres investisseurs professionnels et ne doit pas être distribuée aux investisseurs particuliers pour lesquels elle n'est pas adaptée.

Pour toute réclamation, veuillez contacter le représentant du Fonds ou AFFM ou le représentant de votre pays. Vous trouverez les coordonnées ci-dessous. Le contenu de ce document est confidentiel et ne doit être divulgué qu'à la personne ou aux personnes à qui il est destiné.

Les investisseurs sont invités à consulter leurs conseillers professionnels sur les conséquences fiscales et autre d'un investissement dans le Fonds. Ce document doit être lu conjointement avec le Prospectus et le Key Information Document (" KID ") ou le Key Investor Information (" KIID ") pour les investisseurs britanniques. L'AFFM ne garantit pas que les informations contenues dans ce document, y compris les données, les projections et les hypothèses sous-jacentes, soient exactes ou complètes et ne doivent pas être considérées comme telles. Le présent document repose sur certaines hypothèses, prévisions de la direction et analyses des informations disponibles à la date du présent document et reflète les conditions existantes et les points de vue d'AFFM à la date du document, qui sont par conséquent susceptibles d'être modifiés à tout moment sans préavis. Ni le Fonds ni AFFM n'ont l'obligation de notifier l'un quelconque de ces changements. Ni le Fonds ni AFFM ne font de déclaration ou ne donnent de garantie, expresse ou implicite, et n'acceptent aucune responsabilité quant à l'exhaustivité, l'exactitude ou la fiabilité de ce document. Les performances passées présentées dans ce document ne constituent pas un indicateur ou une garantie fiable des performances futures. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et des coûts encourus lors de l'émission et du rachat des parts.

En particulier, AFFM ne peut être tenu responsable de toute perte ou dommage, direct, indirect ou consécutif, subi par toute personne en raison d'erreurs ou d'omissions dans le document ou de la confiance accordée à toute déclaration contenue dans ce document. Toute souscription dans le Fonds comporte des risques, y compris la perte éventuelle du montant principal investi. Les souscriptions doivent uniquement être basées sur le prospectus actuel et d'autres documents officiels, le cas échéant, du Fonds, qui contiennent de plus amples informations concernant les risques, les frais, les droits d'entrée et le montant minimum d'investissement. Un exemplaire du prospectus, du KID ou du KIID pour les investisseurs britanniques, des rapports annuels, des rapports semestriels et de tout autre document officiel relatif au Fonds est disponible au siège social du Fonds, 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Aucune information contenue dans le présent document ne constitue une sollicitation ou une offre de la part d'un membre d'AFFM de fournir un conseil ou un service d'investissement ou d'acheter ou de vendre des instruments financiers.

Le Fonds, lui-même, ou certaines catégories d'actions du Fonds, peuvent ne pas être enregistrés à des fins de distribution dans votre juridiction.

**Suisse** : Le représentant est FundPartner Solutions (Suisse) SA, route des Acacias 60, CH-1211 Genève 73, Suisse. L'agent payeur est Banque Pictet&Cie SA, 60 route des Acacias, CH-1211 Genève 73, Suisse.

**Autriche** : L'agent financier est Raiffeisen Bank International AG, Am Stadtpark 9, 1030 Vienne, Autriche.

**Allemagne** : L'agent financier est Zeidler Legal Services, Bettinastrasse 48, 60325 Frankfurt, Allemagne.

**Belgique** : L'agent financier et le représentant est CACEIS Bank, Belgium Branch Avenue du Port 86C b320, 1000 Brussels, Belgium.

**France** : L'agent financier est BNP Paribas Securities Service, 66, rue de la Victoire, F-75009 Paris, France.

**Italie** : L'agent payeur est Allfunds, Via Bocchetto 6, 20123 Milano, Italie.

**Espagne et Portugal** : Le Fonds est enregistré auprès de la Commission nationale du marché des valeurs mobilières (CNMV) sous le numéro d'enregistrement 858.

**Singapour** : Le Fonds n'est éligible que pour les "investisseurs accrédités" tels que définis par la loi sur les valeurs mobilières et les contrats à terme (Securities and Futures Act), chapitre 289 de Singapour.

La décision d'investir dans un fonds dit « ESG » ou un fonds ayant un objectif de placement durable doit tenir compte de toutes les caractéristiques environnementales et/ou sociales du fonds, ou de l'objectif de placement durable décrit préalablement dans le prospectus.

Des renseignements sur les aspects liés à la durabilité sont disponibles à <http://www.affm.lu/esg.aspx>

AFFM peut décider à tout moment de retirer les dispositions, que la société a prises pour la distribution des parts de ses organismes de placement collectif conformément à l'Article 93a de la Directive 2009/65/EC et à l'Article 32a de la Directive 2011/61/EU.

Copyright © AFFM S.A.. Tous droits réservés. Cette publication est protégée par des droits d'auteur et ne peut être reproduite entièrement ou partiellement sans autorisation.